Nos jardins

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **6 (1933)**

Heft 9

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Nos jardins.

La plupart de nos légumes sont actuellement à l'abri des gelées; on surveillera attentivement les provisions pendant la mauvaise saison. Les plantations de légumes hivernés, soit: *laitues pommées et romaines, choux,* etc., ont été également faites dans de bonnes conditions.

Il reste cependant à prendre certaines précautions concernant les légumes qui restent sur place.

Les *asperges* sont déchaussées au moyen d'une fourche à dents plates ou triandine. On enlève la terre qui recouvre les griffes. On la place en buttes entre deux lignes d'asperges et on recouvre les racines d'une légère couche de fumier. Cette opération se fait après avoir coupé les tiges sèches à 15 ou 20 cm. du collet. On a soin de les brûler.

Les *fraises* sont de préférence labourées en automne ou après la récolte. A l'approche des grands froids, on se trouve bien de les entourer d'une légère couche de fumier à demi décomposé et sur une largeur de 20 cm. de chaque côté de la ligne. Il faut avoir soin de ne pas mettre du fumier sur les plants de fraisiers, ce qui risquerait de les faire périr. Ce travail n'est pas absolument indispensable, néanmoins les fraisiers s'hivernent dans de meilleures conditions et ont ainsi un complément de fumier.

En outre, lorsque le fumier a été bien lavé par la pluie ou la neige, il constitue un excellent paillis pour les fraises, lorsqu'elles sont à maturité.

On rabat le feuillage des *artichauts* à 15 ou 20 cm. du sol. On recouvre les pieds d'une épaisseur de 20 à 25 cm. de poussière de blé ou de sciure de bois, ou, à défaut, de gadoues fraîches de ville, feuilles sèches légères, etc. Afin d'éviter que les grands vents n'enlèvent cette protection, on place au-dessus un peu de litière, fumier pailleux, etc.

Dans notre pays, les *choux-fleurs Brocolis,* doivent être protégés pendant l'hiver. C'est dans les terrains en pente, exempts d'humidité, qu'ils s'hivernent le mieux. On les protège soit en les buttant jusqu'au cœur, soit en les provignant, c'est-à-dire en les couchant côté ouest et en recouvrant le collet d'une pellée de terre.

On recouvre les *pissenlits améliorés* de 10 à 15 cm. de terre fine après avoir coupé le feuillage. A défaut de terre, on peut mettre des feuilles sèches; en février-mars, on cueillera de belles pommes blanches.

En novembre, on peut encore planter des éclats de *rhubarbe.* Les vieux carrés de légumes doivent être labourés en automne plutôt qu'au printemps.

On arrache les *chicorées de Bruxelles* pour les soumettre au forçage. On les force de différentes manières: 1. en *couche,* sur *place* et *en cave.*

Le forçage en cave est le plus pratique pour ceux qui ne possèdent pas de couche. On coupe le feuillage à 2 cm. du collet, puis on place les racines serrées les unes contre les autres sur une petite couche de terre; puis on recharge avec 15 ou 20 cm. de terre fine. On peut mettre une petite couche de fumier frais ou des feuilles en dessous des racines, mais celà complique le travail. On récolte 3 à 5 semaines plus tard, suivant la température de la cave.

On continue la plantation des massifs avec des plantes bisannuelles, soit: *myosotis, silènes, pâquerettes, chrysanthèmes,* etc. Il est encore temps de mettre en terre des plantes bulbeuses, soit: *Jacinthes, tulipes, crocus, jonquilles, narcisses,* etc. La plantation doit se faire en terre bien essuyée. On vérifie les liens aux plantes tuteurées, telles que *plantes grimpantes, rosiers* etc., afin qu'elles ne se cassent pas lors des chutes de neige. Aussi longtemps qu'il ne gêle pas, on peut planter, *rosiers, arbres et arbustes* d'ornement et arbres fruitiers. D.

La „Maison Familiale" à Lausanne.

La Société Coopérative de la Maison familiale à Lausanne a tenu son assemblée générale le 7 juillet 1933, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. A. Freymond.

Le rapport présidentiel relate les principaux faits qui ont marqué l'activité de la Société en 1932. La deuxième étape de construction terminée, les nouvelles maisons, au nombre de 18, ont été occupées, sauf deux. Une de celles-ci a été réservée par le Comité pour une grande famille, et l'autre, qui renferme le petit bureau de la Société, est destinée à un locataire qui pourrait remplir la fonction de surveillant. Le titulaire n'a pas été trouvé encore.

L'entretien des maisons par les locataires laisse malheureusement à désirer en beaucoup de cas. C'est le fait de la négligence, de mauvaises habitudes, mais aussi chez quelques-uns d'un état d'esprit que le Comité ne peut que déplorer.

M. Freymond tient à remercier Mme Méan, déléguée du Service Social, de l'aide très précieuse qu'elle apporte au comité en intervenant avec beaucoup de discernement et de délicatesse comme intermédiaire entre le comité et les locataires.

Les organisateurs de la Semainee du Kilog en faveur des chômeurs se sont montrés aussi très généreux envers les habitants des Maisons familiales.

Le caissier, M. François Fiaux, notaire, donne lecture des comptes de l'exercice écoulé.

Ceux-ci sont approuvés sur rapport des vérificateurs, MM. Mettraux et Grivat.

Des remerciements sont adressés à M. Fiaux pour tout le dévouement qu'il apporte à la tâche, souvent ingrate, de gérant des Maisons familiales

L'assemblée donne ensuite décharge au Comité de sa gestion. M. Mettraux ayant demandé à être